

Thème 3 - Impact des appels à projet sur la recherche et l'offre de formations

Texte recherche

Le désengagement programmé de l'Etat

En France, en données relatives¹, on observe un désengagement progressif de l'Etat en matière de Recherche et Développement (R&D) depuis 1994. Cette tendance s'est accélérée puisqu'entre 2011 et 2015 la part² de la dépense intérieure de recherche et développement expérimental des administrations (DIRDA) est passée de 36% à 34,9%. En pourcentage par rapport au PIB, le montant de la DIRD redescend à 2,23% en 2015 c'est-à-dire qu'il est « en deçà de l'objectif de 3% fixé par l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et aussi de son propre objectif dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche (SNR). [La France] se situe à la 5^e place parmi les six pays les plus importants en termes de DIRD de l'OCDE». Sur le plan mondial elle est « derrière la Corée du Sud (4,3%), le Japon (3,6%), l'Allemagne (2,9%) et les États-Unis (2,7%) mais devant le Royaume-Uni (1,7%), l'Italie et l'Espagne.

Depuis 1994, la part de la dépense intérieure R&D des entreprises est passée devant celle des administrations mais parallèlement, l'Etat soutient encore l'investissement des entreprises via des aides directes, des coopérations avec les organismes publics dans les domaines civils et militaires et des dispositifs fiscaux comme le crédit d'impôts recherche (CIR) ou le statut de jeune entreprise innovante (JEI). « En 2014, 7% des travaux de R&D [étaient] financés par des ressources publiques »³ et la créance du CIR au titre de la R&D, de l'innovation et des collections s'élevait, à cette date, à 5,7 milliards d'euros (environ 0,3% du PIB).

Orienter et piloter la recherche

Par le biais des financements, la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a permis aux différents gouvernements d'orienter la recherche vers les secteurs jugés prioritaires. Le MENESR signale⁴ que les entreprises se concentrent à plus de 54% sur six branches de recherche : « industrie automobile », « construction aéronautique et spatiale », « industrie pharmaceutique », « activités spécialisées, scientifiques et techniques », « activités informatiques et services d'information », « industrie chimique ». Les appels à projets de l'ANR subissent une contamination manifeste de ces secteurs. Depuis la création de l'ANR le financement récurrent attribué aux laboratoires et aux équipes après évaluation quinquennale de leurs activités passe au second plan. Ce basculement a réduit le champ des recherches, a fragilisé ou tari des pans entiers de recherches fondamentales, a précarisé les personnels et il fait courir, à terme, des risques de déclassement de la recherche française. Depuis la crise économique mondiale de 2008, la politique gouvernementale française en matière de recherche martèle l'argument selon lequel la recherche doit générer de l'innovation, essentiellement technique, et du transfert technologique afin de dynamiser la croissance économique. Ce discours devient dominant dans les médias alors que tous les secteurs scientifiques rappellent que, par définition, les résultats de la recherche ne se programment pas et que tout pilotage de la recherche, forcément à court terme, débouche sur une impasse et un gaspillage.

Politique « austéritaire », concurrence, précarisation, surcharges coûteuses, inégalités

La création de l'ANR s'est opérée par transfert d'une grande partie de la dotation du budget antérieur de la recherche mais l'Agence ne finance qu'environ 10% des projets déposés. Cette austérité génère une mise en concurrence des équipes et des établissements, la précarité des personnels engagés sur la seule durée du projet, une surcharge des responsables du projet à toutes les étapes de son existence : élaboration, suivi, gestion, évaluation, justification. Le dispositif des IDEX (Initiatives d'Excellence) aboutit au même résultat de même que les différents systèmes de financement : Europe, Régions, Ministères.

Les dossiers sont chaque fois plus complexes et plus chronophages et même les heureux élus constatent que, pour bon nombre d'impliqués, la bureaucratie l'emporte largement sur la réflexion scientifique. Au service de

¹ Selon *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n°10* [édition de 2017]. Publication du Ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), en l'occurrence p. 64-65.

² Idem, tableau 02 *Financement et exécution de la R&D en France de 2011 à 2015*, p. 65.

³ Idem, p. 8.

⁴ *Ibidem*.

qui ? Les nouvelles structures sont contrôlées par des personnalités extérieures aux institutions académiques. Originaires des entreprises, des ministères et des collectivités territoriales ces représentants extérieurs répercutent les pressions dont ils sont l'objet et leur positionnement se substitue à celui des représentants des laboratoires et des personnels à tous les niveaux décisionnaires y compris dans les instances élues.

La raréfaction des financements récurrents et les financements par IDEX sont également utilisés, ces deux dernières années, pour modifier le périmètre des établissements et obliger à des fusions aux statuts divers, expérimentaux ou inexistantes. Les personnels se trouvent face à l'opacité des processus, à des imbroglios juridiques, au contournement systématique des instances académiques, au déni de démocratie, à la résignation ou au chantage : ne pas accepter la fusion c'est se priver de financements, de lisibilité et d'excellence scientifiques. La CPU et les Présidences d'Université ont une part majeure dans ces dévoiements.

La mise en concurrence oppose aussi les personnels statutaires et les personnels précaires et crée des situations de souffrance au travail dans tous les secteurs de la recherche (Grands Organismes et Universités).

La résorption des inégalités se trouvent stoppée ou en régression. Au-delà même des euphémismes, le constat établi par le MENESR est très clair : « L'enseignement supérieur s'ouvre aux différents milieux sociaux et se féminise, mais des différences demeurent selon les formations et les écarts selon l'origine sociale restent vifs »⁵.

Le pilotage de la recherche et sa restructuration vont passer par un programme à long terme régulièrement reconduit.

Les Programme d'Investissement d'Avenir :

Lancé en mars 2010 suite au rapport Juppé-Rocard de 2009⁶, pour financer « la construction d'un nouveau modèle de développement plus durable », le programme d'investissement d'avenir (PIA) est constitué d'une première tranche de 35 Md€ (PIA1) suivie d'une seconde tranche de 12 Md€ (PIA2) en 2014 et d'une troisième tranche de 10 Md€ (PIA3) en 2017. Une part significative de ces financements du PIA sont attribués à l'enseignement supérieur et la recherche avec 21.8 Md€ prévus.

1. L'analyse de la Cour des Comptes

Dans son rapport de 2015⁷ la cour des comptes liste une série de questions:

- Le PIA serait de fait un mode d'investissements de long terme et « innovant », bénéficiant d'une gestion extrabudgétaire pour sanctuariser les crédits en évitant d'éventuelles coupes budgétaires de l'État. Il a sa propre gouvernance à travers le Commissariat général à l'investissement (CGI), organisme chargé de gérer les fonds du « grand emprunt national » et de financer les PIA. Le CGI est sous l'autorité et le pilotage direct du 1^{er} ministre. De nouvelles procédures et de nouveaux cadres juridiques sont expérimentés et consolidés. En termes de comptabilité publique et sans doute de réglementation, les processus habituels de la fonction publique sont élargies, modifiées ou contournés (dotations consommables et dotations non consommables).
- La reconduction du programme (PIA1, 2 et 3) en fait un instrument répétitif et inscrit le PIA dans un dispositif de financement renouvelé dont la stratégie est de moins en moins bien définie. De plus, il est souligné qu'une part des crédits (20%) n'est pas destinée à soutenir de nouveaux projets mais à compenser l'insuffisance de recettes.
- La mise en œuvre est lente provoquant une inertie financière importante entre la décision et la mise en œuvre. La capacité à évaluer les résultats tout comme la pertinence des choix des projets sélectionnés s'en trouve lourdement affectée.
- Le PIA est basé sur un retour financier de l'investissement qui est loin d'être assuré. L'Etat intervient au titre d'investisseur avisé mais les retours sur investissement ne sont pas garantis. Le risque ajouté est de pérenniser un financement sur des secteurs non productifs.
- L'affectation d'une dotation non consommable est assortie du versement aux bénéficiaires des intérêts sans limite de durée ; il s'agit donc d'un engagement de financement pérennisé, sans contrepartie et sans décision budgétaire, qui est ainsi assurée aux bénéficiaires.
- La gestion du PIA par la CGI en lien avec les opérateurs pose la question de l'affaiblissement des ministères.
- L'évaluation bien que financée dans le PIA n'est pas précisément définie.

⁵ *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n°10* [édition de 2017], MENESR, p. 7.

⁶ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/08/rapport_juppe_rocard.pdf

⁷ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20151202-rapport-programme-investissements-avenir.pdf>

2. L'analyse du CNESER

Les représentants du CNESER soulèvent un certain nombre d'interrogations et de commentaires.

- Confusion croissante entre les rôles respectifs du CGI, des opérateurs et des ministères qui mériteraient d'être clarifiés. .
- Présenté à l'origine comme un outil d'investissement destiné à doper le système productif le PIA apparaît de plus en plus comme un levier de restructuration de l'ESR. Les nouveaux appels à projet (APP) sont davantage orientés sur une structuration du paysage de la recherche et de l'ES que sur une quelconque stratégie de recherche.
- Le PIA est censé être un investissement supplémentaire pour augmenter la capacité de la France dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Mais en fait il étouffe et écrase des crédits récurrents en baisse eu égard à l'augmentation du nombre d'étudiants., Les financements du PIA sont utilisés par l'exécutif comme un moyen de restructuration de l'ESR, hors de tout débat parlementaire. Les réponses aux appels à projets du PIA (AAP) sont élaborés en très petits comités, en dehors des équipes scientifiques qui en général ne découvrent le projet qu'une fois celui-ci accepté, alors même qu'elles se retrouvent partie prenante de ceux-ci. Les Idex, Isite, et autres Labex apparaissent non pas comme des outils de coopération, mais plutôt comme des outils de discrimination et de mise en concurrence.
- Le jury international légitimé pour son indépendance et son exigence scientifique se transforme en comité de structuration du paysage français de l'ESR.
- De plus, l'adéquation entre l'évolution des exigences du jury et les déclarations d'orientation ministérielles est propre à susciter quelques soupçons sur l'indépendance qui devrait présider à ces travaux. Citons par exemple le dernier avis du jury concernant les demandes d'Idex Paris Saclay et PSL qui préconise : « L'adoption de règles de gouvernance qui prévoient, au titre des pouvoirs du président de l'université à la fois le droit d'auditer et d'amender le projet de budget prévisionnel de toutes les institutions fondatrices ; le droit de veto aux propositions de recrutement des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs des institutions fondatrices et la signature de tous les diplômes, sans exception. », autrement dit qui dépouille les établissements de leurs prérogatives. La gouvernance des nouvelles structures financées par le PIA (Idex, Labex...), à laquelle les représentants du personnel ne sont pas associés, pose également question.

3. La recomposition de la formation universitaire

La répartition budgétaire du PIA⁸ affiche clairement 3 priorités et 9 objectifs programma-tiques :

Priorité 1 : soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche :

Objectif 1 : développer l'innovation pédagogique

Objectif 2 : amplifier des programmes de recherche

Objectifs 3 : intégrer recherche et enseignement supérieur

Objectifs '4 : ouvrir de nouveaux modes de gestion aux universités

Priorité 2 : Valoriser la recherche

Objectifs 5 : promouvoir des territoires d'innovation et des démonstrateurs

Objectifs 6 : Faciliter l'appropriation de l'innovation

Au titre de première priorité le PIA3 indique : « Le PIA3 poursuivra son soutien à la recherche fondamentale d'excellence, il sera également mobilisé pour transformer l'enseignement scolaire dans le contexte de la transition numérique. Dans le cadre des orientations rappelées par le Premier Ministre le 14 décembre 2015, le PIA3 soutien notamment la constitution de grandes universités de recherche de rang mondial et le développement, sur tout le territoire, d'initiatives associant programmes de recherche d'excellence et formations innovantes. Une ligne directrice sera de tester de nouvelles démarches et d'expérimenter « y compris en adaptant les cadres règlementaires⁹ » Le PIA3 vise ainsi un effet transformant nouveau sur le système enseignement supérieur et recherche. Il contribuera en conséquence à la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche et de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur ». ¹⁰

⁸ 3eme programme d'investissement d'avenir. Commissariat général à l'investissement, juin 2016, p. 10

⁹ Discours du Premier Ministre le 14 décembre 2015.

¹⁰ 3eme programme d'investissement d'avenir. Commissariat général à l'investissement, juin 2016, p. 13.

Texte Formation

Quelles conséquences des APP pour les formations?

Actuellement les premiers APP (appels à projet) tels que les [NCU](#) (nouveaux cursus universitaires) et [EUR](#) (écoles universitaires de recherche) sont mise en place dans plusieurs universités.

Quelles sont les conséquences des cursus NCU sur les formations?

Tels que présentés, ils ont pour but d'individualiser et de modulariser les parcours des étudiant.e.s. et pour effet la création de parcours d'initiés avec un impact fort sur la possibilité d'entrer en Master.

Même si le diplôme au final sera individuel, la réussite se construit sur deux piliers:

1. Le collectif d'apprentissage : étudiant.e.s et enseignant.e.s
2. Un ensemble d'UE, pensé et organisé par l'équipe pédagogique, garant de la cohérence du diplôme (même si les options existaient déjà)

Tout cela volerait en éclat avec les NCU.

Quelles sont les conséquences des cursus NCU sur notre métier?

Notre rôle de formateur à l'université est de penser et d'organiser une progression pédagogique en vue de l'acquisition d'une qualification sanctionnée par le diplôme national de licence.

Dans le modèle des cursus NCU, les blocs de compétences prennent une part bien plus importante. La logique serait renversée : de formateurs, nous devenons certificateurs. Nous n'aurions plus à penser nos formations mais à les certifier. Ainsi, c'est le milieu professionnel qui donnerait la valeur au diplôme et non plus le contenu universitaire.

Les projets gouvernementaux actuellement en cours

Poursuivant la logique des NCU, le ministère a ouvert le chantier de la Licence (nouvel arrêté licence prévu pour le CNESER de juillet et mise en application à la rentrée 2019) sur lequel s'est greffé le projet de DUT 180 ECTS. A la rentrée 2018, le ministère lancera "une concertation" sur la place du "DUT en 180 ECTS" et la licence professionnelle.

Le contexte aujourd'hui

Les Licences professionnelles ont trouvé leur place dans l'ESR. Il y a eu un travail sur leur nomenclature qui a permis de clarifier leurs dénominations et leurs champs professionnels.

Depuis 50 ans, les DUT, par leur maillage territorial, leur encadrement et leur dimension professionnalisante, ont permis à un certain nombre de jeunes d'accéder à l'ESR, de s'insérer professionnellement et de poursuivre leurs études.

Ce sont des formations, reconnues par les branches professionnelles, qui fonctionnent même s'il manque de la place pour accueillir tous les candidat.e.s.

Aujourd'hui les licences générales sont dans le viseur car accusées de produire de l'échec massif en L1. Après avoir pris leur part dans la massification, leur rôle est devenu majeur pour démocratiser la réussite dans l'ESR. Et pourtant c'est cela qui est remis en cause par la loi ORE et le projet d'arrêté Licence.

Quel est notre projet pour la licence ? Le SNESUP-FSU défend :

- une université ouverte, formatrice et émancipatrice : construction d'un.e citoyen.ne éclairé.e (insertion sociale, esprit critique, autonomie) et construction d'un.e professionnel.le autonome à l'inverse d'un individu formaté simplement employable et jetable ;
- la double finalité : insertion professionnelle et poursuite des études ;
- pour le DUT, s'il doit évoluer, ce doit être vers un diplôme de Licence (et non pas un diplôme de grade de licence) ; les modalités pédagogiques doivent être préservées, notamment *via* les PPN ;
- 1500h d'enseignement devant étudiant.e.s (interaction avec un enseignant) comme seuil minimal de toute Licence ;
- des conditions d'études et de vie compatibles avec la réussite étudiante : allocation d'autonomie, accès libres aux ressources documentaires ;
- des modalités pédagogiques variées et choisies par les enseignants, apprentissages et évaluations, pour accueillir la diversité des publics, y compris en augmentant le seuil minimal de 1500h mais sans augmenter la durée des études (allocation ministérielle des moyens en fonction des publics accueillis ?). La compensation et la deuxième session doivent être maintenues.

Le SNESUP-FSU ne se satisfait pas pour autant de la situation actuelle de la Licence et des conditions dans lesquelles sont accueillis les nouveaux bacheliers ni de celles dans lesquelles travaillent les étudiant.e.s et les collègues. Le SNESUP-FSU n'est pas pour *statu quo* et souhaite que le congrès puisse contribuer à élaborer la Licence du futur.